

Enfin tordre le cou à la violence conjugale

Le canton a présenté hier son concept de lutte contre la violence au sein du couple et ses impacts sur la famille. Avec une liste de 33 mesures pour venir à bout de ce fléau.



Dans le canton, la police intervient plus d'une fois par jour pour des violences au sein du couple. ANTOINE VULLODD

JEAN GODEL

PRÉVENTION. Les chiffres sont effrayants: au cours de sa vie, une femme sur cinq est victime de violence dans le cadre d'une relation. L'an dernier en Suisse, 35 infractions liées à de telles violences ont été enregistrées chaque jour. En 2015, 36 décès ont été enregistrés en lien avec ce phénomène, dont ceux de huit enfants. Dans le canton de Fribourg, la police intervient en moyenne plus d'une fois par jour pour des violences au sein du couple. « Cette situation est inacceptable », a tonné hier, en conférence de presse, Anne-Claude Demierre, directrice de la Santé et des affaires sociales.

D'où l'adoption, en juin dernier par le Conseil d'Etat, d'un concept de lutte contre la violence au sein du couple, présenté hier. Une liste de trente-trois mesures (lire ci-dessous) élaborée par le Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF) et la Commission de lutte contre la violence dans le couple. Celle-ci réunit les représentants des institutions impliquées: justice, police, centres de consultation LAVI (Loi sur l'aide aux victimes), milieux hospitaliers et services en lien avec la jeunesse, l'action sociale et les populations (y compris migrantes).

Cette commission a été instituée en 2004, année où la violence au sein du foyer est devenue un délit poursuivi d'office. Un signal clair pour affirmer qu'elle n'est pas une affaire privée, mais bien de la responsabilité personnelle de chacun. Un message répété haut et fort, aujourd'hui, par le canton.

Si les souffrances des victimes, notamment des enfants, sont immenses et durables, ce fléau coûte aussi très cher à la société: largement plus de 200 millions par an en Suisse,

selon des estimations prudentes (coûts directs et indirects).

Pluridisciplinarité

Ce concept est le fruit d'une réflexion pluridisciplinaire. C'est là la marque de fabrique du dispositif fribourgeois: un fonctionnement pragmatique et participatif, à l'écoute des acteurs du terrain et à la recherche de toutes les collaborations possibles, a souligné hier Geneviève Beaud Spang, responsable du BEF et présidente de la commission.

Mais au fait, qu'entend-on par violence au sein du couple? Selon la définition qu'en donne le concept fribourgeois, elle intervient dès lors qu'une personne exerce ou menace d'exercer une violence physique, sexuelle ou psychique (y compris économique) au sein d'une relation en cours ou dissoute.

Elle peut donc intervenir durant une vie commune ou après une rupture et toucher des couples tant hétérosexuels qu'homosexuels.

Déroulement cyclique

D'autre part, elle concerne des personnes liées par un lien émotionnel (d'où la difficulté à récolter des témoignages), évolue dans l'espace privé (normalement synonyme de sécurité) et s'exerce sur une longue durée et avec une intensité croissante (le risque de décès augmente avec le temps). Enfin, l'auteur de telles violences profite souvent d'un rapport de force asymétrique (le risque est moindre lorsque le couple vit une relation égalitaire).

Qui plus est, son déroulement cyclique – on parle de spirale de la violence – déroute souvent les témoins extérieurs: après la montée de la

tension puis l'explosion de la violence survient une phase de rejet de sa responsabilité par son auteur (il minimise ses actes jusqu'à faire douter sa victime, qui se met à culpabiliser). S'ensuit une dernière phase de « lune de miel » durant laquelle l'auteur se montre sous son meilleur jour. La victime reprend alors espoir... jusqu'à l'éclosion d'un nouveau cycle.

D'où l'action déterminée du canton et son message clair: la violence au sein du couple a des conséquences graves sur la santé physique et sociale des victimes, y compris des enfants, et touche tous les milieux sociaux. Surtout, elle est interdite par la loi. Une évidence mise à mal par les statistiques dramatiques liées à ce phénomène. ■

www.violencequefaire.ch

Viser les jeunes et les enfants

Deux des 33 mesures adoptées par le canton sont déclarées urgentes. Il s'agit d'abord de créer un poste de médecin spécialisé dans l'analyse médico-légale des situations de violence dans le couple. De quoi assurer la qualité de la documentation produite, notamment des constats de coups et blessures sur lesquels se basent ensuite les procédures judiciaires. Actuellement, ce sont les médecins de famille ou les urgentistes qui s'en chargent, avec un risque d'imprécision qui complique les démarches des victimes.

Deuxièmement, évaluer la possibilité d'instaurer une gestion coordonnée de la menace – un traitement proactif des situations à haut potentiel de risque devant très « tendances ». Il s'agit d'améliorer la transmission des informations pour éviter des passages à l'acte.

Dix autres mesures sont qualifiées de prioritaires. Il s'agit notamment d'améliorer la prise en charge des victimes (uniformisation de la procédure, accès facilité à un nouveau logement, etc.), mais aussi celle des auteurs de violences par l'instauration d'un suivi contraint. Le concept vise encore une meilleure

formation des professionnels impliqués – justice, police, santé, services sociaux, enseignants, etc.

Enfin, un effort particulier est porté sur la protection des enfants exposés, lesquels doivent être considérés comme des victimes à part entière. Cette violence-là étant transgénérationnelle, une intervention précoce contribue aussi à diminuer l'apprentissage du recours à la violence au sein de la famille.

La prévention auprès des jeunes suit une même logique. La tranche d'âge visée – tous les élèves du secondaire II – n'est pas anodine: il s'agit de toucher les jeunes au moment de leur première relation amoureuse, quand le risque d'être confronté à des comportements violents est élevé. Cela se fera par le biais d'une exposition interactive, avec visite guidée par des professionnels. Le concept existe déjà en Suisse alémanique où il a prouvé son efficacité auprès du public cible.

Ce plan s'insère dans un dispositif déjà existant et riche de dossiers et documentations à l'intention des victimes (cartes d'urgence en plusieurs langues) et des professionnels (à consulter sur www.fr.ch/bef). JnG

Marché immobilier sous la loupe

HEG. Le canton de Fribourg dispose désormais d'un observatoire du logement et de l'immobilier. Quatorze acteurs privés et publics se sont réunis la semaine dernière en association, selon un communiqué. En font notamment partie l'Etat, la ville de Fribourg, l'association des locataires Fribourg (ASLOCA), la Banque cantonale ou l'Union suisse des professionnels de l'immobilier Fribourg.

L'hébergement et la gestion de cet observatoire ont été confiés à la Haute école de gestion (HEG), choisie pour son indépendance et ses qualités scientifiques. Ce projet devrait permettre de fournir des informations sur le marché immobilier qui tiennent compte de la démographie, du vieillissement de la population, de l'évolution des modèles familiaux, de la mobilité et des niveaux de revenu. Tous ces paramètres ont une influence sur les besoins en logement. Avec ce type d'informations, les acteurs locaux pourront adapter l'offre à la réalité régionale.

Pour mieux comprendre

L'observatoire a été conçu comme un « outil stratégique » au service de l'immobilier

dans le canton. « Mieux savoir pour mieux agir », tel est le credo de ses différents membres, souligne le communiqué. Le dispositif sera centré sur un tableau de bord, qui analysera quatre axes: le parc de logements, les besoins de la population, l'utilisation du domaine foncier et une grille des loyers.

Cet organisme répond indirectement à une motion demandant la création d'une loi cantonale sur le logement. Les députés, sur proposition du Conseil d'Etat, l'avaient refusée, lui préférant la création d'un observatoire. Un projet de recherche mené à la HEG a également permis de démontrer son utilité pour les professionnels du secteur. La forme associative a été choisie pour encourager la mobilisation des différents acteurs impliqués et offrir une structure souple.

La mise en œuvre est prévue en deux temps: tout d'abord, un prototype sera testé et développé dans une zone pilote. La ville de Fribourg a d'ores et déjà manifesté son intérêt. Puis, l'observatoire sera affiné et étendu aux autres régions intéressées. DM

En bref

RETRAITE ANTICIPÉE

Antoine Geinoz quitte la direction de la Santé

Quelques jours après son 60^e anniversaire et dix ans après son arrivée à la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS), Antoine Geinoz prendra une retraite anticipée. Dans un communiqué, la Direction de la santé et des affaires sociales annonce son départ pour fin février 2019. D'abord journaliste, puis secrétaire général de la Constituante, conseiller scientifique chargé de la mise en œuvre de la nouvelle Constitution, Antoine Geinoz a été engagé en 2008 en tant que secrétaire général de la DSAS. Dans cette fonction, il secondait la conseillère d'Etat dans la conduite et la gestion de la direction.

RAIFFEISEN

Une bonne croissance au premier semestre 2018

Les banques Raiffeisen fribourgeoises ont enregistré une hausse de 7,9% de leur résultat opérationnel au premier semestre 2018. Selon un communiqué, l'ensemble des sources de revenus est en progression, en particulier les opérations de commissions et des prestations de service (+11,1%). Le bénéfice brut s'élève à 39,1 millions de francs (+3,9%). Au 30 juin, le bilan affichait 11,8 milliards (+1,7%). Sur les six premiers mois de l'année, près de 600 nouveaux sociétaires ont rejoint les banques Raiffeisen du canton.

TRAVAUX

La réfection de la route Riederberg-Bösingen a débuté

Les travaux de réfection et de réaménagement, qui doivent permettre d'améliorer notablement la sécurité sur la route cantonale entre Riederberg et Bösingen, ont commencé hier. Le tracé actuel date de la fin du XIX^e siècle. Même s'il a été ensuite assaini, il reste très sinueux et dangereux en raison du manque de visibilité, explique la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions dans un communiqué. Les travaux, dévisés à 10,05 millions de francs, comprennent notamment la construction d'un pont. Pendant toute la durée du chantier, qui doit s'achever en 2020, la circulation se fera sur une seule piste et sera réglée par des feux.

VILLE DE FRIBOURG

Un tuk-tuk fait son apparition sur les routes

Un tuk-tuk, sorte de tricycle motorisé particulièrement fréquent sur les routes thaïlandaises, circule depuis hier à Fribourg. L'opération a été lancée par l'association de promotion de la santé et de prévention REPER. Elle vise à favoriser le lien entre les jeunes ambassadeurs de ce tuk-tuk et les seniors, qui constituent le public cible. Pour les conducteurs, ce mode d'emploi doit permettre de se reconnecter à la réalité professionnelle. Ce tuk-tuk, qui fonctionne à l'énergie électrique, fait la promotion des moyens de transport écologiques. Cette offre dure jusqu'au 26 octobre. Les personnes intéressées peuvent réserver une course au 076 823 19 57. Cette opération a remporté un franc succès à Villars-sur-Glâne au début de l'été avec 330 courses réalisées pendant quarante-cinq jours, selon un communiqué de REPER.

BASSE-VILLE

Un parcours permet de redécouvrir Pinocchio

Le dernier parcours imaginé par Hubert Audraz en basse-ville de Fribourg est consacré à Pinocchio. Décliné sous forme de chemin ludique, il est ouvert chaque week-end, jusqu'au 14 octobre. La visite, qui débute au couvent des Augustins et se termine au Grabensaal, est gratuite.